Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-1718 rév. 13

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

VILLE DE PARIS
N° SIREN : 217500016

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR - QUALITE DE L'EAU
ENVIRONMENT / AIR QUALITY - WATER QUALITY
LIEUX DE TRAVAIL / AIR
WORKPLACES / AIR

réalisées par / *performed by* :

Service des Laboratoires de Santé Environnementale (SLSE) : LMA et LPC
11 RUE GEORGE EASTMAN
75013 PARIS

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr) .

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date :* **01/03/2024**
Date de fin de validité / *expiry date :* **30/09/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

DocuSigned by:
Stéphane BOIVIN
EE43BF63613B44C...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-1718 Rév 12.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-1718 Rév 12.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.
The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-1718 rév. 13

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

Service des Laboratoires de Santé Environnementale (SLSE) : LMA et LPC
11 RUE GEORGE EASTMAN
75013 PARIS

Dans ses unités :

- **Laboratoire Micro-organismes et Allergènes**
- **Laboratoire Polluants Chimiques**

Elle porte sur : voir pages suivantes

<u>Unité technique</u> : Laboratoire Micro-organismes et Allergènes

L'accréditation porte sur :

* <u>Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques</u>

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Echantillonnage - Prélèvement (Echantillonnage d'eau en vue d'analyses physico-chimiques et microbiologiques – LAB GTA 29)			
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Eaux de réseaux sanitaires froides et chaudes	Echantillonnage pour la recherche de Légionelles	Echantillonnage instantané (prise d'un échantillon unique)	FD T 90-522 NF EN ISO 19458 Circulaire Légionelles n° 2002/243 du 22/04/2002 Arrêté ministériel du 01/02/2010 et Circulaire Légionelles n° 2010/448 du 21/12/2010

<u>Portée flexible FLEX1</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* <u>Analyses microbiologiques des eaux</u>

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'EAU / Analyses microbiologiques (Analyses microbiologiques des eaux – LAB GTA 23)			
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Eaux douces	*Legionella* et *Legionella pneumophila*	Ensemencement en direct Et après concentration par filtration puis décontamination par traitement acide Ou après concentration par centrifugation puis traitement et ensemencement d'une partie du concentrât. Incubation à 36°C. Confirmation des *Legionella* et *Legionella pneumophila* Dénombrement des *Legionella* et *Legionella pneumophila* après identification : - en immunofluorescence - par agglutination au latex	NF T 90-431

<u>Portée flexible FLEX1</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

<u>Unité technique</u> : Laboratoire Polluants Chimiques

L'accréditation porte sur :

*** <u>Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant</u>** (LAB GTA 96)

Echantillonnage / prélèvement

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage - Prélèvement Evaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)				
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**	**LIEU DE REALISATION**
Air ambiant	Concentration hydrocarbures aromatiques monocycliques : Benzène, toluène, éthylbenzène, o-xylène, m+p-xylènes	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (tenax)	NF EN ISO 16017-1	Site client
Air ambiant	Concentration hydrocarbures aromatiques monocycliques : Benzène, toluène, éthylbenzène, o-xylène, m+p-xylènes	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (carbograph 4)	NF EN ISO 16017-2	Site client

<u>Portée flexible FLEX1</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Analyses physico-chimiques

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Analyses physico-chimiques Evaluation de la qualité de l'air ambiant (LAB GTA 96)				
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**	**LIEU DE REALISATION**
Air ambiant	<u>Concentration hydrocarbures aromatiques monocycliques</u> : Benzène, toluène, éthylbenzène, o-xylène, m+p-xylènes	Désorption thermique du tube à adsorption (tenax) Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC/MS)	NF EN ISO 16017-1	Laboratoire
Air ambiant	<u>Concentration hydrocarbures aromatiques monocycliques</u> : Benzène, toluène, éthylbenzène, o-xylène, m+p-xylènes	Désorption thermique du tube à adsorption (carbograph 4) Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC/MS)	NF EN ISO 16017-2	Laboratoire

<u>Portée flexible FLEX1</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* Essais d'évaluation de la qualité de l'air intérieur

Prélèvement

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage - Prélèvement Essais d'évaluation de la qualité de l'air intérieur (HP Env)					
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE**			**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
	FAMILLE CHIMIQUE	**AGENT CHIMIQUE**	**N° CAS**		
Air intérieur	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	benzène toluène éthylbenzène o-xylène m+p-xylène	71-43-2 108-88-3 100-41-4 95-47-6 106-42-3 +108-38-3	Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (tenax)	NF EN ISO 16017-1
				Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (carbograph 4)	NF EN ISO 16017-2
		tétrachloroéthylène trichloroéthylène	127-18-4 79-01-6	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (*nature du tube : carbograph 4)*	NF ISO 16017-2
	Aldéhydes	formaldéhyde	50-00-0	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (gel de silice imprégné de 2.4-DNPH)	NF ISO 16000-4
				Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice imprégné de 2.4-DNPH)	NF ISO 16000-3
		acétaldéhyde	75-07-0	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption (gel de silice imprégné de 2.4-DNPH)	Méthode interne M245 v4.0*
				Prélèvement par pompage sur tube à adsorption (gel de silice imprégné de 2.4-DNPH)	NF ISO 16000-3

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

*__Portée FIXE__ : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées.

Analyses physico-chimiques

ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Analyses physico-chimiques Essais d'évaluation de la qualité de l'air intérieur (HP Env)					
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE**			**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
	FAMILLE CHIMIQUE	**AGENT CHIMIQUE**	**N° CAS**		
Air intérieur	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	benzène toluène éthylbenzène o-xylène m+p-xylènes	71-43-2 108-88-3 100-41-4 95-47-6 106-42-3 + 108-38-3	Désorption thermique du tube à adsorption (tenax) Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC/MS)	NF EN ISO 16017-1
				Désorption thermique du tube à adsorption (carbograph 4) Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC/MS)	NF EN ISO 16017-2
		tétrachloroéthylène trichloroéthylène	127-18-4 79-01-6	Désorption thermique du tube à adsorption (carbograph 4) Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC/MS)	NF ISO 16017-2
	Aldéhydes	formaldéhyde	50-00-0	Désorption chimique de tube à adsorption et analyse par chromatographie liquide à haute performance – Détecteur Ultra Violet	NF ISO 16000-4
					NF ISO 16000-3
		acétaldéhyde	75-07-0	Désorption chimique de tube à adsorption et analyse par chromatographie liquide à haute performance – Détecteur Ultra Violet	NF ISO 16000-3
					Méthode interne M42 v7.0*

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.
***Portée FIXE** : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées.

*** <u>Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail</u>** (LAB REF 27)

Etablissement de la stratégie de prélèvement

#LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)			
OBJET	**CARACTERISTIQUE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Air des lieux de travail	Elaboration de la stratégie de prélèvement en vue d'établir le diagnostic de respect ou de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP 8 heures ou court terme)	Réalisation d'une visite préalable (identification des agents chimiques présents et description des postes de travail concernés) Constitution des groupes d'exposition homogène (GEH) Détermination du nombre de travailleurs à instrumenter Sélection des méthodes de mesure à mettre en œuvre	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles
Air des lieux de travail	Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement de la valeur limite d'exposition professionnelle (8h ou court terme)	Exploitation des concentrations mesurées Etablissement du diagnostic de respect ou de dépassement des VLEP 8 heures et court terme	Arrêté du 15 décembre 2009 relatif aux contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnelle sur les lieux de travail et aux conditions d'accréditation des organismes chargés des contrôles

<u>Portée fixe</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

Prélèvement

#LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Echantillonnage – Prélèvement Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)					
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE**			**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
	FAMILLE CHIMIQUE	**AGENT CHIMIQUE**	**N° CAS**		
Air des lieux de travail	Aérosols	poussières de bois *(selon l'arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la méthode de mesure pour le contrôle du respect des concentrations en poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail)*	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante de la fraction collectée	NF X 43-257
	Aérosols	Poussières non spécifiques (fraction inhalable)	/	Prélèvement par pompage sur membrane filtrante	NF X 43-257

<u>Portée flexible FLEX1</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Essais physiques

#LIEUX DE TRAVAIL / AIR / Essais physiques Contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail (LAB REF 27)				
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE**		**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
	FAMILLE CHIMIQUE	**AGENT CHIMIQUE**		
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières de bois *(selon l'arrêté du 20 décembre 2004 relatif à la méthode de mesure pour le contrôle du respect des concentrations en poussières de bois dans l'atmosphère des lieux de travail)*	Détermination gravimétrique sur membrane filtrante de la fraction collectée	NF X 43-257
Air des lieux de travail	Aérosols	Poussières non spécifiques (fraction inhalable)	Détermination gravimétrique sur membrane filtrante	NF X 43-257

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

*** <u>Mesures de surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public</u>** (LAB REF 30)

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Echantillonnage – Prélèvement Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)			
OBJET	**CARACTERISTIQUE**	**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
Air intérieur : établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Etablissement de la stratégie d'échantillonnage en vue d'évaluer la conformité ou la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Définition de l'objectif de mesurage selon étape-clé du bâtiment Choix des emplacements et des périodes de mesures Détermination du nombre de mesures Calcul des concentrations mesurées et / ou détermination de l'indice de confinement Evaluation de la conformité ou de la non-conformité des résultats obtenus à des valeurs de référence	Décret n° 2022-1690 du 27 décembre 2022 modifiant le décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public*
Air intérieur établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Benzène	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption *(nature du tube : carbograph 4)*	NF EN ISO 16017-2
Air intérieur établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Formaldéhyde	Prélèvement par diffusion sur tube à adsorption *(nature du tube : gel de silice imprégné de 2,4-DNPH)*	NF ISO 16000-4
Air intérieur établissements recevant du public concernés par la surveillance de la qualité de l'air intérieur	Dioxyde de carbone	Mesure par spectrométrie d'absorption infrarouge non dispersif (NDIR)	Décret n° 2022-1690 du 27 décembre 2022 modifiant le décret n°2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public*

<u>Portée FIXE</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.*
<u>Portée flexible FLEX1</u> : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

#ENVIRONNEMENT / QUALITE DE L'AIR / Analyses physico-chimiques Mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (LAB REF 30)					
OBJET	**CARACTERISTIQUE MESUREE**			**PRINCIPE DE LA METHODE**	**REFERENCE DE LA METHODE**
	FAMILLE CHIMIQUE	**AGENT CHIMIQUE**	**N° CAS**		
Air intérieur	Aldéhydes	Formaldéhyde	50-00-0	Désorption chimique de tube à adsorption et analyse par chromatographie liquide à haute performance – Détecteur Ultra Violet	NF ISO 16000-4
Air intérieur	Hydrocarbures aromatiques monocycliques	Benzène	71-43-2	Désorption thermique de tube à adsorption (Carbograph 4) Analyse par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC/MS)	NF EN ISO 16017-2

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **01/03/2024** Date de fin de validité : **30/09/2025**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-1718 Rév. 12.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr